

Sommaire:

Page 1

- Éditorial
- C D D

Page 2

- Allocations Familiales
- Pacte de responsabilité

Page 3

- Métropoles
- inter-professionnelle
- 12 heures

Page 4

- Hôtel Dieu—HAD
- feuille de route DG
- Bulletin d'adhésion

Editorial

Après le Président de la République, le nouveau Directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, vient de présenter ses vœux et sa feuille de route pour 2014.

Il a annoncé qu'il maintenait l'objectif d'un retour à l'équilibre des comptes «d'ici 2016» et qu'il reprend toutes les opérations inscrites dans l'ancien plan stratégique 2010-2014 adopté sous la mandature de Mireille Faugère, l'ancienne directrice générale de l'AP-HP.

A noter que, lors de son intervention à cette cérémonie des vœux, le président du conseil de surveillance de l'AP-HP, Jean-Marie Le Guen, a estimé que chacun pouvait se retrouver dans le discours de Martin Hirsch.

Rappelons que c'est ce même Jean-Marie Le Guen qui a fait voter en juillet 2009 la mise en place des groupes hospitaliers contre les 37 hôpitaux, ouvrant ainsi la voie au démantèlement total de l'Hôtel-Dieu.

La feuille de route de Martin Hirsch se situe dans la continuité de celle de Mireille Faugère de démantèlement de l'unicité de l'AP-HP et de ses 37 hôpitaux. (voir page 4)

C'est à cette entreprise que le nouveau directeur général appelle les organisations syndicales à s'associer.

FO AP-HP n'est pas un syndicat de type « partenaire social » accompagnant les destructeurs de notre service public hospitalier, de notre système de retraites et de la Sécurité sociale.

En ce début d'année, Force Ouvrière AP-HP réaffirme les revendications :

- Défense de l'unicité de l'AP-HP et des 37 hôpitaux en tant qu'hôpitaux de plein exercice
 - Arrêt de toutes les restructurations en cours. Non aux regroupements et mutualisations de services dans le cadre des groupes hospitaliers
 - Maintien de tous les services d'urgences, activités médicales et consultations,...
 - Non aux plans d'économies et de suppressions d'emplois
 - Pour l'embauche de personnels de toutes catégories nécessaires au fonctionnement de nos services et notamment par l'intégration des plus de 5000 contractuels dans le Statut de l'AP-HP
- Pas touche au Statut des personnels de l'AP-HP
- Force Ouvrière propose aux personnels de l'AP-HP de rejoindre ses rangs pour défendre leurs droits.

FO AP-HP s'adresse aux CONTRACTUELS

Lors de la première entrevue avec le nouveau Directeur général de l'AP-HP, Force Ouvrière a demandé l'ouverture d'une négociation pour l'intégration de tous les contractuels dans le Statut et ce, avant toute mise en œuvre du protocole de 2012 sur la CDIisation.

C'est l'une des revendications prioritaires de Force Ouvrière.

Afin de préparer la future réunion sur la question des CDD,

Force Ouvrière AP-HP propose aux contractuels de se faire connaître auprès des sections et délégués FO de leur établissement.

30 Milliards d'euros de cadeaux supplémentaires au MEDEF Une attaque sans précédent contre la Sécurité sociale

« Monsieur GATTAZ, prénom Yvon, président du CNPF (le MEDEF d'alors) expliqua dans les années 80 qu'avec moins de contraintes en matière d'emplois les entreprises embaucheraient 471 000 personnes ; Les pouvoirs publics de l'époque le crurent, les emplois sont toujours attendus.

Monsieur GATTAZ, prénom Pierre, président du MEDEF explique que si on allégeait fortement les dépenses publiques et sociales dont les « charges » des entreprises de 100 milliards d'euros, 1 million d'emplois pourraient être créés par les entreprises.

Apparemment le Président de la République est sensible à ce raisonnement. Il a en effet proposé lors de ses vœux à la Nation le 31 décembre 2013, un « pacte de responsabilité » aux entreprises. Moins de charges, moins de contraintes contre plus d'emplois et de dialogue social ». (Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la Confédération Cgt-Force Ouvrière-13 janvier 2014)

Le 6 janvier, P. Gattaz a déclaré : « Concernant la famille, c'est 36 milliards qu'il faut transférer ». Cela représente la totalité des cotisations payées chaque année par les patrons. Il demande de ne plus payer pour elles et de les faire financer par l'impôt, donc par nous que nous soyons salarié, retraité, chômeur, invalide.

Lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014, François Hollande a satisfait le MEDEF en annonçant

la fin du versement des cotisations familiales pour les entreprises (une branche entière de la Sécurité sociale).

Cela représente un allègement de 30 milliards d'euros de charges qui serait compensé par une diminution des dépenses publiques, dont celles de l'hôpital, de 50 milliards d'euros.

Depuis 1945, les allocations familiales sont financées par les cotisations payées par les patrons. Les cotisations sociales liées à cette prestation sont en réalité une partie de notre salaire qu'on appelle le salaire différé.

Ce coup contre les allocations familiales ouvre la voie à la destruction de la Sécurité sociale. Rappelons que la moitié du budget de la Sécurité sociale finance les hôpitaux dont nos salaires.

« Non au transfert des cotisations patronales de la branche famille sur l'impôt »

« La Sécurité sociale, elle est à nous. N'y touchez pas et à aucune des ses branches ! »

[Propos du responsable CFDT sur France Info](#)

Laurent Berger (CFDT) : les cotisations famille qui sont versées par les entreprises. Il n'est pas anormal qu'elles puissent être transférées vers d'autres sources de financement, notamment la CSG ».

France Info : « c'est une revendication du MEDEF, une baisse ou peut-être même un retrait des cotisations famille dans ce que payent les entreprises. Vous y êtes prêt ? ».

Laurent Berger : « C'est pas forcément une revendication du MEDEF, à la CFDT, on le dit depuis longtemps ».

France Info : « C'est ce que demande le MEDEF... »

Laurent Berger : « Eh bien, tant mieux ».

Pacte de responsabilité : FO ne se laissera pas instrumentaliser (J-C Mailly-17 janvier 2014)

Jean-Claude Mailly a prévenu que son syndicat ne signerait pas le pacte de responsabilité qui « servirait à instrumentaliser les syndicats.

« Si un des objectifs du pacte de responsabilité, c'est de dire : on va signer un grand compromis historique d'union nationales, patronat-syndicats-Parlement-..., Force Ouvrière gardera sa liberté.

Le pacte de responsabilité développé par François Hollande lors de sa conférence de presse,... c'est un signe donné aux marchés financiers plus qu'autre chose.

Nous participerons aux discussions mais il n'est nullement question qu'on soit signataire d'un pacte qui engagerait tout le monde, qui serait anesthésiant et qui servirait à instrumentaliser les syndicats.

Le président de la République donne les clés du camion au patronat et il dit aux syndicats de monter dans la remorque.

François Hollande est dans la même logique économique... que son prédécesseur Nicolas Sarkozy ».

A noter que **Pierre Gattaz (MEDEF)** est « satisfait et rassuré ». Quand à **Laurent Berger (CFDT)**, il est monté dans la remorque, voir assis sur le siège « passager » et a d'ores déjà donné son accord au « pacte de responsabilité ».

AVEC LES METROPOLES : **Nouvelle remise en cause de l'égalité républicaine**

L'adoption le 19 décembre 2013 par l'assemblée nationale du premier des 3 projets de lois dits de « l'acte III de décentralisation » marque un nouveau pas vers la rupture d'égalité républicaine, notamment avec la création des métropoles.

Son objectif premier n'est pas de répartir au mieux les compétences entre collectivités ou entre Etat ou collectivité comme pourrait le laisser supposer une loi de décentralisation.

Si les métropoles se mettent effectivement en place, ces nouveaux établissements publics vont profondément modifier le service public local. A travers l'exercice de nouvelles compétences, ce sont des milliers d'agents (plusieurs dizaines de milliers rien que pour le « grand Paris ») qui vont devoir changer d'employeur, de lieu et de conditions de travail.

De même, elles pourront exercer, si elles le souhaitent, les actuelles compétences des communes (actions sociales, collèges...). Pire encore, dans le Rhône, le département disparaît purement et simplement sur le territoire métropolitain.

Pour FO, il n'est pas acceptable que certains départements se voient réduits aux seuls territoires ruraux, déséquilibrant ainsi la solidarité territoriale.

Pour la fédération FO des personnels des services publics et des services de santé, il s'agit, à travers ces différentes dispositions d'obliger les collectivités territoriales à réduire leurs dépenses en visant au premier chef les fonctionnaires et agents publics à travers des réductions d'effectifs et des atteintes à leurs acquis sociaux.

Cette loi s'inscrit de manière évidente dans la politique d'austérité menée depuis plusieurs mois par le gouvernement et dans la suite de la RGPP, MAP et loi HPST des deux autres fonctions publiques.

La fédération avait exprimé son opposition au projet de loi notamment en mobilisant et manifestant le jour de l'ouverture des débats au Sénat.

Plus que jamais, la Fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé demande le retrait de la loi de destruction de la République.

Travail en 12 heures :

le tribunal administratif de Paris vient de le juger illégal !

Dans beaucoup d'hôpitaux, les directions imposent le travail en 12 heures au nom d'un soit-disant volontariat des personnels et en ne respectant aucune des dispositions du décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à son organisation dans la Fonction Publique Hospitalière.

En effet, la mise en place des 12 heures se traduit pour les personnels par des semaines de 60 heures, des présences effectives allant au-delà des 12 heures en raison des obligations de transmission, non respect de la pause méridienne de 30 minutes incluse dans le temps de travail sans compter le temps d'habillage/déshabillage (2x5 minutes par jour),....

Le tribunal administratif de Paris vient de juger illégal la mise en œuvre des 12 heures dans le service de réanimation chirurgicale à l'hôpital Tenon.

INFORMATIONS INTER-PROFESSIONNELLES

Déclaration commune des fédérations FO, CGT, CFTC, CFDT, CGC de la Sécurité sociale

« Le gouvernement prétend imposer 500 millions d'euros d'économies budgétaires supplémentaires en 2014. Et le MEDEF, d'appeler à encore plus de restrictions budgétaires dans l'assurance maladie.

Les nouvelles annonces du Président de la République lors des vœux pour 2014 ne peuvent que rajouter aux inquiétudes du personnel.

La Sécurité sociale est menacée. Au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques de nouvelles mesures de réductions budgétaires se profilent.

Ne tenant aucun compte des dégâts provoqués dans les organismes, le gouvernement entend aller encore plus loin dans cette politique de rigueur.

.....

Les réorganisations, mutualisations fusions, restructurations incessantes menées au pas de charge ajoutent au mal-être des personnels. Ceux-ci se sentent méprisés, traités comme des pions. Pour bon nombre de salariés, le mal-être devient souffrance et les troubles psychosociaux se développent...

Les fédérations appellent le personnel à être en grève et à manifester à Paris jusqu'à Matignon, le 18 mars 2014 pour : l'augmentation du point, ...l'arrêt des suppressions d'emploi et l'embauche de personnels en CDI conventionnels pour assurer l'intégralité des missions et un service public de qualité, le maintien de la convention collective nationale. »

Dans nos hôpitaux, ne sommes-nous pas confrontés aux mêmes problèmes ?

Ne subissons-nous pas les mêmes plans d'économies et de suppressions d'emplois ?

Ne sommes-nous pas traités comme les personnels de la Sécurité sociale ?

Hôtel-Dieu – Hospitalisation à Domicile (HAD)

Contrairement à ce que certains syndicats ont déclaré à l'arrivée du nouveau directeur général de l'AP-HP, ce dernier poursuit l'entreprise engagée par l'ancienne directrice générale.

Qui n'a pas entendu parler, à grands renforts de communiqués de presse, tracts, ..., de recul sur l'Hôtel-Dieu, de renouveau du dialogue social.

Qu'en est-il exactement ?

Force Ouvrière AP-HP a été reçue le 13 janvier 2014 comme toutes les organisations syndicales sur ce dossier.

En introduction, la délégation du syndicat a réaffirmé sa demande de retrait du plan Fagon donc du retour des pompiers et ambulances sur l'Hôtel-Dieu, de redonner tous les moyens en personnels médicaux et non médicaux, les services d'aval et lits nécessaires à l'existence d'un réel Service d'Accueil d'urgences (SAU).

La Direction générale a indiqué qu'il n'était pas question de retour des pompiers et d'un hôpital « Hôtel-Dieu » comme il existait auparavant.

Lors de ses vœux le 17 janvier, le Directeur général a souhaité que le nouvel Hôtel-Dieu serve « d'éprouvette » à une nouvelle conception de l'hôpital et a souhaité engager une réflexion sur la question « des lits pourquoi faire ? ». En clair, ce sont de nouvelles suppressions de lits qui se profilent pour tous les hôpitaux de l'AP-HP.

Dans le nouvel Hôtel-Dieu, il n'y a plus de lits d'hospitalisation. Un établissement sans lits, ce n'est plus un hôpital mais une policlinique ou un grand cabinet médical comme en ville.

Il nous a été annoncé que l'AP-HP a décidé que l'Hôtel-Dieu sortirait du GH « Cochin, Broca, ... ». Les locaux des services qui ont été délocalisés sur Cochin et l'hôpital militaire du Val de Grâce serviront à accueillir l'Hospitalisation à Domicile (HAD).

Le seul dialogue social proposé par la Direction générale sur ce dossier : « *Aidez-nous, accompagnez-nous, nous avons besoin de vous pour mettre ce projet en œuvre* ».

Quelles que soient les décisions prises par la Direction générale,

Force Ouvrière AP-HP défendra et fera valoir les droits des personnels de l'Hôtel-Dieu et de l'HAD.

Bulletin d'adhésion à découper et
à renvoyer à l'adresse ci-dessous

NOM
PRENOM
HOPITAL
SERVICE
GRADE
ADRESSE PERSO

CODE
VILLE
TEL
@

Feuille de route du Directeur général de l'AP-HP

→ **Nouveaux plans d'économies et de suppressions de postes** sont au menu de 2014 pour d'une part réduire le déficit des hôpitaux (70 millions d'euros en 2013) et d'autre part pour payer aux banques les intérêts de la dette de l'AP-HP (130 millions d'euros pour 2014 sur les plus de 2 milliards d'intérêts dus par l'AP-HP). 130 millions d'euros, c'est l'équivalent de plus de 3000 emplois hospitaliers.

Pour Force Ouvrière AP-HP, cette dette n'est pas celle des personnels et des malades.

→ Il a par ailleurs indiqué qu'il dégagerait en 2014 un budget spécifique « avec des partenaires français et étrangers » pour revenir à l'équilibre.

Concernant le futur plan stratégique 2014-2019, il a appelé à la mise en œuvre de coopérations entre des hôpitaux de l'AP-HP et des établissements hors AP-HP, comme entre Avicenne (Bobigny) et Jean Verdier (Bondy) d'une part et le centre hospitalier intercommunal de Montreuil (Seine Saint Denis) de l'autre côté, ou entre le Cash de Nanterre et l'hôpital Louis Mourier à Colombes (Hauts de Seine).

Il a souhaité que le nouvel Hôtel-Dieu serve « d'éprouvette » à une nouvelle conception de l'hôpital → Un hôpital sans lits.

Il a également proposé d'aller « plus loin » dans le rapprochement, à Créteil, entre l'hôpital Henri Mondor et le centre hospitalier intercommunal (CHIC).

Il a indiqué que l'AP-HP prépare aussi d'autres grandes opérations, comme le « nouveau Lariboisière », l'hôpital Nord « Bichat-Beaujon », la « renaissance de l'Hôtel-Dieu », « Sainte Périne », la réanimation et l'imagerie interventionnelle à Henri Mondor.